

A la reprise, les huit (8) Conseillers par la voix du Vice-Président ont pris les décisions suivantes :

- D'écarter le Président du fonctionnement de la Cour ;
- De désigner un autre rapporteur pour le dossier de la CENI ;
- Demander au Vice-Président de transmettre le projet de décret au Président de la République.

Séance tenante, ils ont rédigé la lettre adressée au Président de la République.

Le Président a demandé aux Conseillers de lui adresser ces propos par un écrit signé par les huit (8) Conseillers. Ils ont dit que le P.V. en fera foi. Ils ont renvoyé les audiences aux jeudis et aux lundis sans la présidence du Président, et ils ont convié le Greffier en chef d'assister à ces audiences. Ils sont sortis, laissant le Président et le Greffier en chef dans la salle.


C'est ainsi que le Président a ordonné au Greffier en chef de dresser le procès-verbal.

Le Greffier en chef



Me ~~D~~ **KABA**

Le Président



M. Kèlèfa SALL